

Guide utilisateur

INNEO Cabinet comptable



Sommaire

Les premiers pas dans INNEO

- Se connecter rapidement 4
- Paramétrer la newsletter 5
- Le contenu d'INNEO 6

Devenir opérationnel rapidement

- La page d'accueil 8
- L'actualité 9
- Les revues 11
- La recherche 12
- La liste de résultats 14
- Les mémentos 16
- Les outils d'exploitation 19
- La rédaction d'actes 20
- L'espace utilisateur 22
- Les missions 23
- Historiques et travaux en cours 25

Vous accompagner au quotidien

- Espace assistance 27
- Des questions ? 28

Les premiers pas sur INNEO

- **Se connecter rapidement**
- **Administrer votre newsletter**
- **Découvrir le contenu de votre abonnement**



Se connecter rapidement

L'accès à INNEO s'effectue depuis <https://inneoexpertcomptable.efl.fr>
Saisir votre login et votre mot de passe

EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

ESPACE ABONNÉS

Tous vos produits
en un seul accès

Pour accéder à votre abonnement multi-utilisateurs, merci de saisir votre login puis identifiant vous permettant d'utiliser votre espace personnel (dossiers, notes, alertes...) :

Connectez-vous

Si vous n'avez pas encore d'identifiant (première connexion), vous devez le créer ci-dessous.
Si vous disposez par ailleurs d'un abonnement individuel, vous pouvez y accéder ici.

Login

Identifiant

Mémoriser mes codes d'accès

CONNEXION ✓

[Login oublié ?](#)

ASTUCES

Ajouter ce lien à vos favoris pour y accéder plus rapidement.

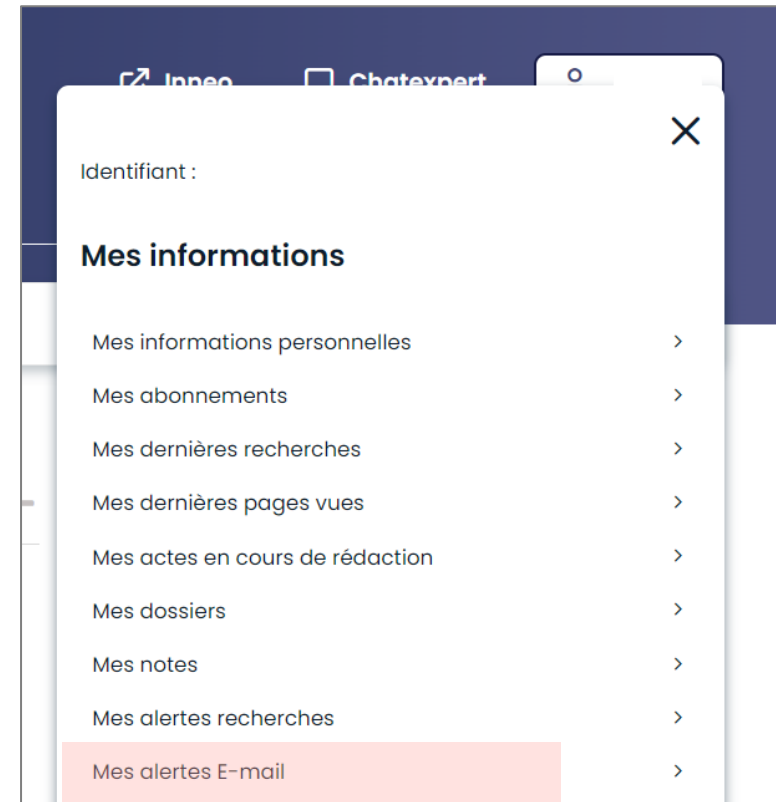
Cocher la case « mémoriser » pour ne pas avoir à ressaisir vos identifiants à la prochaine connexion.

2 situations :

- 1) Abonnement multi-utilisateur : renseigner l'identifiant (personnalisable)
- 2) Abonnement individuel :
Cliquer sur « Accéder ici » puis renseigner le login (adresse @)

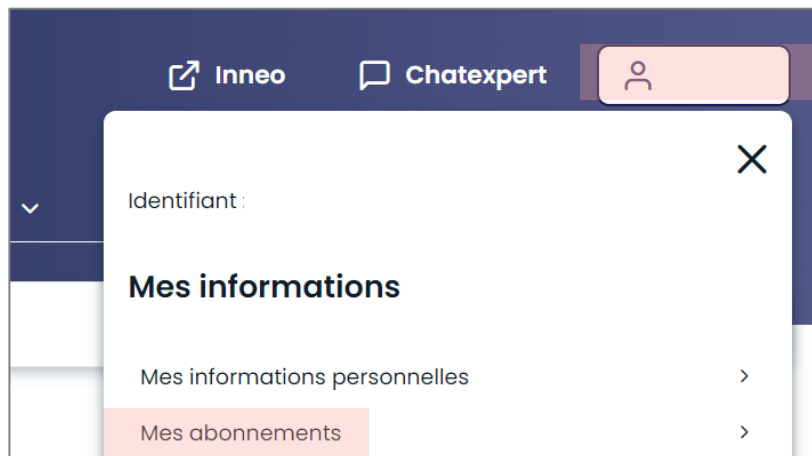
Administrer votre newsletter

Depuis votre espace utilisateur, cliquer sur « **Mes alertes E-mail** » pour paramétrer la réception de votre newsletter



Le contenu de votre abonnement

Depuis « **Mon espace utilisateur** » en haut à droite, visualiser vos **identifiants**, vos **informations personnelles** et vos **abonnements**.



Mon compte

Mes identifiants Mes informations personnelles **Mes abonnements**

1 2 3 4 5 > »

Produit	Nombre d'utilisateurs	Date de fin d'abonnement	Statut de l'abonnement
		20/01/2024	Actif
		20/01/2024	Actif

Devenir opérationnel rapidement

- La page d'accueil
- L'actualité
- Les revues
- La recherche
- Exploiter la liste de résultats
- Les Mémentos
- Les outils d'exploitation
- Rédiger un acte-type
- L'espace utilisateur
- Vos missions
- Historiques et travaux



La page d'accueil

Retrouvez sur la page d'accueil l'intégralité de vos ressources documentaires soit via le menu, soit via la recherche

The screenshot displays the homepage of the Inneo website. At the top, there is a dark blue header with the Inneo logo and navigation links for 'Navis' and 'Chatexpert'. Below the header is a main navigation menu with categories: 'Actualités', 'Documentation', 'Formulaires', 'Logiciels', 'Outils et services', and 'Sources'. A search bar is located below the menu, with a dropdown menu currently showing 'Cabinet Comptable'. The search bar contains the text 'Entrez ici votre recherche' and a 'Rechercher' button. The main content area features several article teasers. The first article is titled 'Forfait-jours réduit : le maintien d'assiette à temps plein des cotisations Agirc-Arrco est assoupli' with a date of 31/03/2025. The second article is 'Précisions sur les modalités d'imposition de la quote-part de résultat des sociétés de personnes' with a date of 30/03/2025. There are also two smaller teasers: 'Les salariés peuvent donner jusqu'à 3 jours de repos par an à des organismes d'intérêt général' (28/03/2025) and 'Présomption de démission : un premier jugement riche d'enseignements' (28/03/2025). A 'Voir toutes les actualités' link is present. On the right side, there is a dark blue sidebar menu with categories: 'MISSIONS COMPTABLES ET FISCALES', 'MISSIONS SOCIALES', 'GESTION DE LA PAIE', 'MISSIONS JURIDIQUES', and 'MISSION AUDIT'. Each category has a dropdown arrow. The footer contains two sections: 'POINTS DE VUE' and 'DOSSIERS D'ACTUALITÉ'.

L'actualité

Retrouver vos actualités soit au **centre de la page d'accueil** soit via **la barre de menu**.

The screenshot displays the Inneo website interface. At the top, the logo 'Inneo' is accompanied by 'EDITION FRANCIS LEFEBVRE'. Navigation links include 'Navis', 'Chatexpert', and a user profile icon. A main navigation bar contains 'Actualités', 'Documentation', 'Formulaires', 'Logiciels', 'Outils et services', and 'Sources'. Below this is a search bar with the placeholder 'Entrez ici votre recherche' and a 'Rechercher' button. A dropdown menu for 'Cabinet Comptable' is visible. The main content area features several news articles with titles and dates. On the right, a dark sidebar menu lists various categories such as 'MISSIONS COMPTABLES ET FISCALES', 'MISSIONS SOCIALES', 'GESTION DE LA PAIE', 'MISSIONS JURIDIQUES', and 'MISSION AUDIT'. At the bottom, there are logos for 'POINTS DE VUE' and 'DOSSIERS D'ACTUALITÉ'.

Actualités Documentation Formulaires Logiciels Outils et services Sources

Cabinet Comptable Entrez ici votre recherche Tous les contenus Rechercher

Salaire cotisations et épargne salariale
Forfait-jours réduit : le maintien d'assiette à temps plein des cotisations Agirc-Arrco est assoupli
31/03/2025
L'avenant no 23 du 18 décembre 2024 à l'accord national interprofessionnel (ANI) du 17 novembre 2017 permet à tous les salariés en forfait-jours réduit, quel que soit leur niveau de rémunération, d'accéder au dispositif de maintien d'assiette à temps plein des cotisations de retraite complémentaire.

Imposition des bénéfices des entreprises
Précisions sur les modalités d'imposition de la quote-part de résultat des sociétés de personnes
30/03/2025

Salaire cotisations et épargne salariale **Rupture du CDI**
Les salariés peuvent donner jusqu'à 3 jours de repos par an à des organismes d'intérêt général 28/03/2025
Présomption de démission : un premier jugement riche d'enseignements 28/03/2025

Voir toutes les actualités

MISSIONS COMPTABLES ET FISCALES
Tenue des comptes
Etablissement des documents de synthèse
Comptabilité spécifique à certaines activités
Imposition des bénéfices des entreprises
Imposition du revenu des personnes physiques
Imposition de la fortune immobilière
Gestion de la TVA
Autres impositions
Relations avec l'administration fiscale
Régimes fiscaux spécifiques
Obligations sociales
Missions de conseil

MISSIONS SOCIALES

GESTION DE LA PAIE

MISSIONS JURIDIQUES

MISSION AUDIT

POINTS DE VUE **DOSSIERS D'ACTUALITÉ**

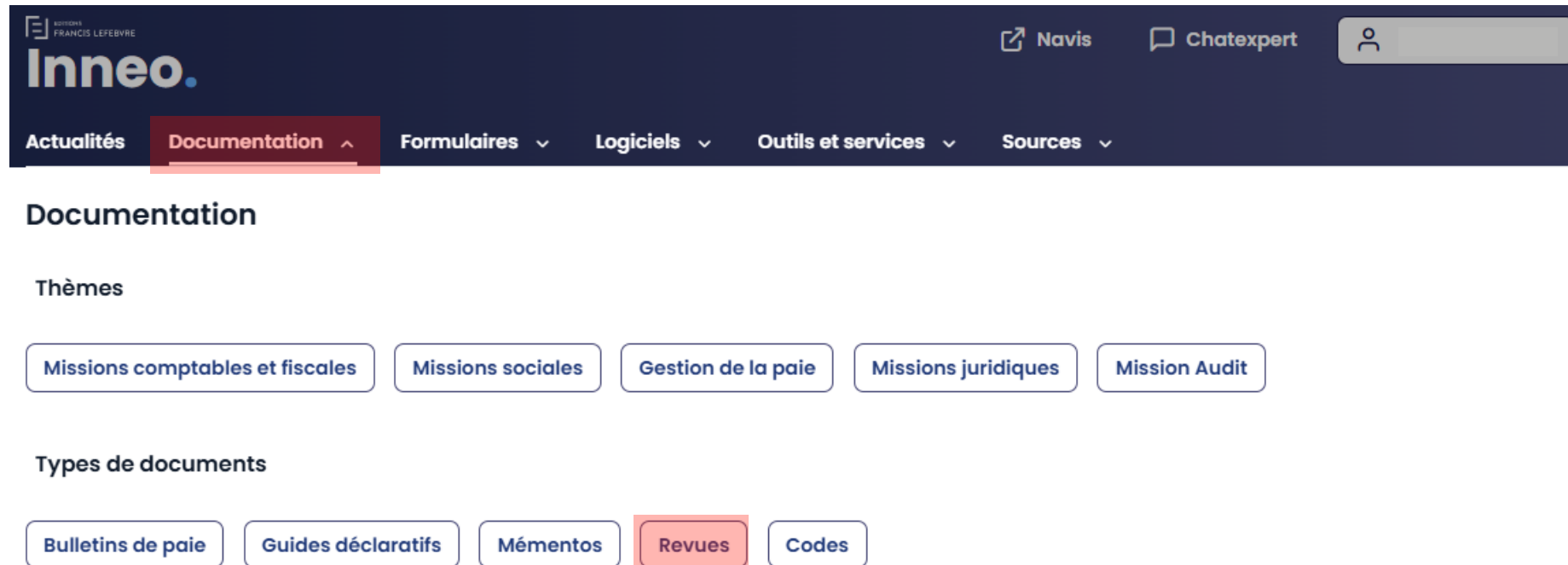
L'actualité

Vos actualités sont accessibles en intégralité via la barre de menu, utiliser **les filtres de la partie gauche pour affiner par types, période, ou missions.**

The screenshot displays the Inneo website interface. At the top, the navigation bar includes the Inneo logo, a search bar with the placeholder "Entrez ici votre recherche", and a "Rechercher" button. Below the navigation bar, a dropdown menu is open, showing "Cabinet Comptable" selected. The main content area is titled "Liste des actualités" and features a sidebar with filters. The "Fil d'info" filter is set to "725". Under "Dates", there are input fields for "Du" and "Au" with calendar icons, and an "Appliquer" button. The "Thèmes" section lists several categories with checkboxes and counts: "Missions Sociales (409)", "Missions comptables et fiscales (396)", "Gestion de la paie (223)", and "Mission Audit (54)". The main article list shows three items, each with a date, a title, a brief description, and a "Fil d'info" link. The first article is dated 31/03/2025 and discusses salary, social contributions, and tax savings. The second article is dated 31/03/2025 and discusses hygiene and safety. The third article is dated 31/03/2025 and discusses mental health issues in the workplace. A fourth article is dated 30/03/2025 and discusses the taxation of company profits.

Les revues

Vos revues sont accessibles via la barre de menu. Vous retrouverez en fonction de vos missions le **Feuillet Rapide Fiscal Social** et la revue **Alertes & Conseils Paie**.



The screenshot shows the top navigation bar of the Inneo website. The logo 'Inneo.' is on the left, with 'ASSOCIÉS FRANCIS LEBEVRE' above it. On the right, there are links for 'Navis', 'Chatexpert', and a user profile icon. Below the logo, a horizontal menu contains 'Actualités', 'Documentation' (highlighted with a red underline), 'Formulaires', 'Logiciels', 'Outils et services', and 'Sources'. Under the 'Documentation' menu, there are two sections: 'Thèmes' and 'Types de documents'. The 'Thèmes' section includes buttons for 'Missions comptables et fiscales', 'Missions sociales', 'Gestion de la paie', 'Missions juridiques', and 'Mission Audit'. The 'Types de documents' section includes buttons for 'Bulletins de paie', 'Guides déclaratifs', 'Mémentos', 'Revue' (highlighted with a red background), and 'Codes'.

LA RECHERCHE

Nouveau moteur de recherche : plus simple, plus efficace

Il est désormais possible d'exprimer sa problématique en **langage naturel**, sous la forme d'une **phrase complète**.

Par exemple : *A quelles conditions le travail de nuit des mineurs est-il autorisé ?*

Le périmètre de la requête est élargi pour des résultats encore plus pertinents : prise en compte de la formulation et du contexte. Le nouveau moteur **comprend le sens de votre phrase** et identifie les notions associées. Par exemple une recherche sur « *le licenciement d'une femme enceinte* » étendra la recherche sur la protection liée à la grossesse et sur les restrictions légales applicables.

- Une recherche dite hybride. Elle combine les forces de la **recherche lexicale** (précision, correspondance exacte des résultats avec les mots clés) et la **recherche sémantique** (prise en compte du contexte et du sens de la requête)
- La recherche par mots clés et la recherche avancée (booléenne : ET, OU, SAUF, guillemets) restent disponibles. Le moteur de recherche s'adapte automatiquement selon que vous êtes entrain d'écrire une phrase ou simplement des mots clés.
- La recherche par **article de code** est maintenue : possibilité de saisir directement une référence : L.123-4 du Code du travail

Champ de saisie de la problématique sous la forme d'une phrase complète ou seulement les mots clés

Sélectionnez éventuellement un type de document

Exemple :
Vous souhaitez vérifier à
quelles conditions le travail de nuit des mineurs est autorisé ?

Nouveau moteur de recherche – La liste de résultats

La liste de résultats est inchangée.

Résultats répartis en deux onglets distincts : « **dans vos documents** » et « **dans vos mémentos et revues** »

The screenshot shows the Inneo search engine interface. At the top, there is a navigation bar with categories: Actualités, Documentation, Formulaires, Logiciels, Outils et services, and Sources. Below this is a search bar with the text 'A quelles conditions le travail de nuit des mineurs est autorisé' and a 'Rechercher' button. The search results are displayed under the heading 'RÉSULTATS DE RECHERCHE'. Two tabs are visible: 'DANS VOS DOCUMENTS' (highlighted in red) and 'ET AUSSI DANS VOS MÉMENTOS ET REVUES' (highlighted in teal). The results are filtered by 'Jurisprudence' and 'Affinez votre recherche'. A sidebar on the left allows filtering by document type: 'Mémentos (4)' and 'Revue (2)', with sub-options for 'Bulletin Navis Social (1)' and 'Feuille Rapide Social (1)'. It also allows filtering by date: '2026 (4)', '2023 (1)', and '2016 (1)'. The main content area shows two search results, each with a title, a brief description, and a 'Voir le résultat dans le sommaire' button. The first result is titled 'Jeunes - Jeunes titulaires d'un contrat de travail - Conditions de travail - Travail de nuit - 45500' and the second is 'Durée du travail - ... - Modes particuliers d'organisation du travail - Travail de nuit - Mise en place - 30455'.

➤ **Pertinence accrue dès les premiers résultats :** l’algorithme d’IA trie les documents pour faire remonter en tête ceux qui répondent le mieux à la problématique.

➤ **Repérage immédiat de la bonne information :** pour chaque document de la liste de résultats, un extrait met en avant le passage répondant à votre question.

Trie des réponses :
par type de documents
(Mémentos et Feuilles
rapides) et/ou par date.

Nouveau moteur de recherche – La liste de résultats

La liste de résultats est inchangée. Classement par type de documentation et par ordre de pertinence.
Mémentos et revues rassemblés dans un onglet distinct

Trier les réponses par matières, documents, date ou étendre la recherche dans les archives.

► RÉSULTATS DE RECHERCHE

DANS VOS DOCUMENTS [E] ET AUSSI DANS VOS MÉMENTOS ET REVUES [E]

Résultat sur vos autres plateformes

Jurisprudence →

Affinez votre recherche

Filtrer par type de document

- Documentation (11)
- Modèles types (28)
- Actualités (30)
- > Conventions collectives (226)
- Codes (24)

Filtrer vos actualités par date

Choisir une période ▾

20 résultats par page ▾

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 > >>

Missions sociales - Synthèse
Salaire, cotisations et épargne salariale > Cotisations de sécurité sociale
Salaires et assimilés > Indemnités, primes et autres avantages en argent > Indemnités compensatrices de la modification du contrat de travail
3-6-1999 n° 97-22.691 PB : RJS 7/99 n° 964). A contrario est soumise à cotisations la prime de transfert de siège social allouée en dehors de tout contexte de difficultés économiques (Cass. 2 e civ. 12-3-2015 n° 14-10.744 F-PB : RJS 6/15 n° 435). Pour les **indemnités** versées à la **suite** d'un lock-out irrégulier et les **indemnités** de rupture du **contrat de travail** proprement dites, voir respectivement § et § Sur les frais de déménagement et de réinstallation engagés dans le cadre de la mobilité du salarié, voir §...

Voir le résultat dans le sommaire

Missions comptables et fiscales - Synthèse
Obligations sociales > Protection sociale des salariés
Salaires et assimilés > Indemnités, primes et autres avantages en argent > Indemnités compensatrices de la modification du contrat de travail
3-6-1999 n° 97-22.691 PB : RJS 7/99 n° 964). A contrario est soumise à cotisations la prime de transfert de siège social allouée en dehors de tout contexte de difficultés économiques (Cass. 2 e civ. 12-3-2015 n° 14-10.744 F-PB : RJS 6/15 n° 435). Pour les **indemnités** versées à la **suite** d'un lock-out irrégulier et les **indemnités** de rupture du **contrat de travail** proprement dites, voir respectivement § et § Sur les frais de déménagement et de réinstallation engagés dans le cadre de la mobilité du salarié, voir §...

- **Pertinence accrue dès les premiers résultats :** l'algorithme d'IA trie les documents pour faire remonter en tête ceux qui répondent le mieux à votre problématique.
- **Repérage immédiat de la bonne information :** pour chaque document de la liste de résultats, un extrait met en avant le passage répondant à votre question.

Un outil de recherche et d'analyse de JURISPRUDENCE

► La Jurisprudence Lefebvre Dalloz associée à votre requête est désormais disponible depuis le bloc gris situé à gauche

« Résultats sur vos autres plateformes »

4 Vous êtes désormais sur l'espace de JURISPRUDENCE

1 Cliquez sur Jurisprudence Via l'encart gris ci-contre

2 Une nouvelle liste se superpose à la précédente

3 Tout en bas de la liste le bouton « Liste complète des résultats de jurisprudence » vous redirige automatiquement vers un espace dédié à la recherche jurisprudentielle.

Liste complète des résultats Jurisprudence

Les mémentos

Vous disposez de **trois modes de consultation** pour votre documentation.



The screenshot shows the Inneo website navigation menu. The 'Documentation' menu item is highlighted with a pink background. Below it, the 'Thèmes' section contains five buttons: 'Missions comptables et fiscales', 'Missions sociales', 'Gestion de la paie', 'Missions juridiques', and 'Mission Audit'. The 'Types de documents' section contains five buttons: 'Bulletins de paie', 'Guides déclaratifs', 'Mémentos' (highlighted with a pink background), 'Revue', and 'Codes'. The Inneo logo and navigation links like 'Navis' and 'Chatexpert' are visible at the top.

- Ouvrir le mémento dans son intégralité en **cliquant sur son titre**
- Parcourir la **table alphabétique** pour un recherche par mot-clé
- Aller directement au **numéro de paragraphe** si vous le connaissez

Les mémentos

« Aller à » permet d'accéder directement au numéro de paragraphe souhaité

The screenshot shows the 'Mémento Fiscal 2025' website. On the left is a 'Sommaire' (Table of Contents) with a tree view. The main content area displays 'PARTIE 2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS'. Underneath, 'CHAPITRE 1 Sociétés relevant de l'impôt sur les sociétés' is shown, with paragraph 35500 detailing the tax on corporate profits. A 'Remarque' (Note) and a section 'A. Champ d'application de l'IS' are also visible. A red box highlights the 'Table Alphabétique' (Alphabetical Table) at the bottom, which includes a search bar and a list of topics like 'Liquidation' and 'Litige' with corresponding paragraph numbers.

This screenshot shows a dialog box titled 'Aller à' (Go to) with the subtitle 'Mémento Fiscal 2025'. It contains a text input field labeled 'Saisissez le n° de paragraphe :'. Below the input field is a vertical list of paragraph numbers: 1, 10, 100, 300, 325, 330, 335, 340, 345, and 355. A red arrow points from the 'Aller à' button in the main application window to this dialog box.

Table alpha (ABC) permet d'ouvrir l'index alphabétique de l'ouvrage

Les mémentos

La documentation est **constamment mise à jour** au fil de nos revues matérialisée par le symbole . Il suffit de cliquer sur la flèche, laquelle vous dirige vers la revue qui actualise le mémento en lecture.

Votre documentation est émaillée de liens internes et externes, pour approfondir votre lecture : vers les codes, vers la documentation experte ou encore la jurisprudence.

Mémento Fiscal 2025



Sommaire

ABC Accès à la Table alpha

- 3. Sociétés d'investissements immobiliers cotées
 - > Détenion du capital
 - > Modalités et conséquences de l'option
- Exonération d'impôt sur les sociétés
 - > **Sortie du régime**
 - + Régime des distributions
 - > 4. Sociétés de « multipropriété »
- + D. Bail à construction
- + E. Taxes d'urbanisme et assimilées
- + F. Taxes annuelles sur les bureaux en Île-de-France et en Provence-Côte d'Azur
- + G. Taxes sur les cessions de terrains devenus constructibles
- + CHAPITRE 11 Plus-values réalisées par les particuliers
- + CHAPITRE 12 CSG et autres prélèvements sociaux
- PARTIE 2 Impôts sur les bénéfices des sociétés
 - + CHAPITRE 1 Sociétés relevant de l'impôt sur les sociétés
 - CHAPITRE 2 Sociétés de personnes et assimilées
 - > « Translucidité fiscale » des sociétés de personnes
 - + A. Champ d'application du régime
 - + B. Imposition des bénéfices sociaux
 - + C. Régime des cessions de droits sociaux
 - + D. Particularités
 - + CHAPITRE 3 Transformations de sociétés, changements d'activité ou de régime fiscal
 - + CHAPITRE 4 Régime spécial des fusions de sociétés et opérations assimilées
 - + CHAPITRE 5 Groupes de sociétés

c. La SIIC distributrice doit acquitter spontanément le prélèvement au comptable public dans le **mois qui suit** la mise en paiement des distributions. Le versement est accompagné d'un **relevé** établi sur papier libre ou par voie électronique indiquant, outre les mentions visées n° 30950, **précision** c, l'identité et l'adresse des associés bénéficiaires des distributions soumises au prélèvement (CGI ann. III art. 361, al. 2).

Le prélèvement n'est **ni restituable ni imputable**. Il n'est **pas admis en charge** déductible pour la détermination du résultat de la société distributrice.

■ 4. Sociétés de « multipropriété »

31000 CGI art. 239 octies

IMMO-IV-16500 s



Un régime particulier est prévu en faveur des sociétés de « **multipropriété** » passibles de l'IS, qui ont pour **objet de transférer gratuitement à leurs membres la jouissance d'un bien meuble ou immeuble** (par exemple : locaux meublés, bateaux de plaisance, emplacements dans des ports de plaisance ou parkings dont la société est concessionnaire). Ne sont pas visées, dès lors qu'elles ne sont pas passibles de l'IS, les sociétés immobilières de copropriété dotées de la « transparence fiscale » (n° 30770 s.).

Ce régime concerne la **valeur nette de l'avantage en nature** consenti aux associés, c'est-à-dire la différence entre le loyer qu'aurait pu percevoir la société, si elle avait loué le bien, et le montant des versements faits par l'associé pour les dépenses ne lui incombant pas en tant qu'utilisateur du bien (frais de fonctionnement de la société, frais de gestion, d'entretien et de réparation des biens sociaux) :

- au niveau de la **société**, la valeur nette de l'avantage en nature consenti aux associés n'est pas prise en compte pour la détermination du résultat imposable à l'IS et ne constitue pas un revenu distribué ;

- entre les mains des **associés personnes physiques**, la valeur nette de l'avantage en nature est exonérée de l'impôt sur le revenu. En revanche, cette exonération n'est pas applicable à l'égard des associés qui sont des **personnes morales** passibles de l'IS ou des **entreprises** imposables à l'impôt sur le revenu au titre des BIC.

Le régime spécial n'est pas applicable si la société de multipropriété réalise **avec des tiers des opérations productives de recettes**, à moins qu'il ne s'agisse soit d'opérations accessoires n'excédant pas 10 % de ses recettes totales, soit d'opérations résultant d'une obligation imposée par la puissance publique.

🔗 Précisions

a. Le régime spécial s'applique aux avantages en nature consentis au cours d'un **exercice ouvert jusqu'au 31 décembre 2023** (Loi 2019-1479 du 28-12-2019 art. 136, 3°).

b. En même temps que la déclaration de leurs résultats, les sociétés de pluripropriété sont tenues de produire une **déclaration spéciale** n° 2038-SD.

c. En ce qui concerne l'exonération de TVA prévue pour les sociétés de pluripropriété, voir n° 47315.

d. **Droits d'enregistrement** sur les cessions d'actions ou parts de sociétés concessionnaires de ports de plaisance et des sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé : voir n° 67195, précision b.

31000 Sociétés de multipropriété - Le régime spécial des sociétés de multipropriété est prolongé de trois ans



Loi 2025-127 du 14-2-2025 de finances pour 2025 art. 49 : *FR 9/25 inf. 84 p. 166*

Les outils d'exploitation

Les documents peuvent être **imprimés, exportés en Word ou adressés par mail**. Dans ce dernier cas, le destinataire reçoit un lien vers le paragraphe de l'ouvrage qu'il pourra lire s'il bénéficie d'un abonnement Lefebvre-Daloz.

Mémento Fiscal 2025



Sommaire ✕

- ABC Accès à la Table alpha
 - 3. Sociétés d'investissements immobiliers cotées
 - > Détention du capital
 - > Modalités et conséquences de l'option
 - Exonération d'impôt sur les sociétés
 - > **Sortie du régime**
 - + Régime des distributions
 - > 4. Sociétés de « multipropriété »
 - + D. Bail à construction
 - + E. Taxes d'urbanisme et assimilées

c. La SIIC distributrice doit acquitter spontanément le prélèvement au comptable public dans le **mois qui suit** la mise en paiement des distributions. Le versement est accompagné d'un **relevé** établi sur papier libre ou par voie électronique indiquant, outre les mentions visées n° 30950, **précision c**, l'identité et l'adresse des associés bénéficiaires des distributions soumises au prélèvement (CGI ann. III art. 361, al. 2).
Le prélèvement n'est **ni restituable ni imputable**. Il n'est **pas admis en charge** déductible pour la détermination du résultat de la société distributrice.

■ 4. Sociétés de « multipropriété »

31000 CGI art. 239 octies
IMMO-IV-16500 s

Un régime particulier est prévu en faveur des sociétés de « multipropriété » passibles de l'IS, qui ont pour **objet de transférer gratuitement à leurs membres la jouissance d'un bien meuble ou immeuble** (par exemple : locaux meublés, bateaux de plaisance, emplacements dans des ports de plaisance ou parkings dont la société est concessionnaire). Ne sont pas visées, dès lors qu'elles ne sont pas passibles de l'IS, les sociétés immobilières de copropriété dotées de la « transparence fiscale » (n° 30770 s.).
Ce régime concerne la **valeur nette de l'avantage en nature** consenti aux associés, c'est-à-dire la différence entre le loyer qu'aurait pu percevoir la société, si elle avait loué le bien, et le montant des versements faits par l'associé pour les dépenses ne lui incombant pas en tant qu'utilisateur du bien (frais de fonctionnement de la société, frais de



Imprimer la page ou partie du document en cochant votre sélection



Exporter le document dans votre logiciel de traitement de texte pour le retravailler



Collaborer en envoyant la page à un collègue pour lui demander un avis

Rédiger un modèle d'acte

Vous pouvez accéder aux **formulaires** soit par la barre de menu, soit par la barre de recherche

➔ Recherche via la **barre de menus** :

Actualités Documentation **Formulaires** Logiciels Outils et services Sources

Formulaires

Missions comptables et fiscales Missions sociales Gestion de la paie **Missions juridiques** Mission Audit

- Société à responsabilité limitée / Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et Société par actions simplifiée / Société par actions simplifiée unipersonnelle
- Société civile immobilière
- Sociétés anonymes
- Baux
- Fonds de commerce

➔ Recherche via la **barre de recherche** :

Actualités Documentation Formulaires Logiciels Outils et services Sources

Cabinet Comptable Q statut SAS Tous les contenus

Sociétés commerciales

Le greffe peut refuser la radiation d'une société liquidée faute de sociale

11/04/2025

Le greffier du tribunal de commerce peut rejeter une demande de radiation présentée par une société salariée, soutient ne pas pouvoir produire une attestation sociale et produit à la place un autre document.

Sociétés commerciales

Quels seuils prendre en compte pour désigner ou renouveler un commissaire aux comptes en 2025 ?

10/04/2025

Statuts particuliers Formation professionnelle

Direction collégiale

Direction unique

(1) Décision unanime des futurs associés - Dispense de désignation d'un Commissaire aux apports

(1) Attestation relative à la description et à l'évaluation des apports en nature (Dispense de désignation d'un Commissaire aux apports)

(1) Désignation d'un Commissaire aux apports à l'unanimité des futurs associés

Requête pour la désignation d'un Commissaire aux apports

(1) Rapport du Commissaire aux apports (Constitution de la Société avec apport en nature)

Lettre à l'INPI - Recherche d'antériorité de dénomination sociale

(1) Statuts

(1) Statuts (SAS Rétail d'un groupe de sociétés)

(1) Etat des actes accomplis au nom de la Société en formation

Certificat du dépositaire des fonds

Liste des souscripteurs

(1) Lettre au Bailleur en cas de domiciliation temporaire du siège social dans un local d'habitation

Lettre au syndic de copropriété en cas de domiciliation temporaire du siège social dans un local d'habitation

STATUTS

Statuts

RÉDIGER

Remarque : Des statuts largement abandonnés à la «liberté contractuelle».

Les statuts proposés constituent un guide de rédaction et ne peuvent en aucun cas être considérés comme «prêts à l'emploi». De même, ils ne peuvent prétendre à l'exhaustivité compte tenu des nombreux choix offerts aux associés des SAS pour l'organisation sociale. La SAS est une société largement abandonnée à la «liberté contractuelle». Les statuts doivent être établis avec soin en tenant compte des objectifs et des contraintes des associés. Le concours d'un juriste professionnel est indispensable.

"Dénomination sociale"

Société par actions simplifiée

au capital de "Montant du capital" euros

Siège social : "Numéro et Rue"

"Code postal" "Ville"

Société en cours de constitution

STATUTS

En cas d'Associé(s) personnes physiques

Utiliser les actes-types

1^{er} mode de rédaction « la saisie dans l'acte » : la vue d'ensemble de l'acte sélectionné s'affiche en plein écran et la rédaction est assistée. Des champs de saisie sont proposés afin de procéder à sa personnalisation.

The screenshot shows the 'STATUTS' application interface. At the top, there is a navigation bar with 'STATUTS' and a 'Menu' icon. Below it, a sub-header reads 'CHOISISSEZ VOTRE MODE DE RÉDACTION' with two options: 'Mode questionnaire rapide' and 'Mode saisie dans l'acte' (which is selected). The main content area is titled 'Dénomination sociale' and contains the following fields: 'Société par actions simplifiée', 'au capital de [Montant du capital] euros', 'Siège social : [Numéro et Rue]', 'Code postal', and 'Ville'. Below these fields, it says 'Société en cours de constitution' and 'STATUTS'. On the left side, there is a red box with the text: 'Les informations identiques sont reportées automatiquement dans les champs appropriés.' Below the main form, there are three radio button options: 'En cas d'Associé(s) personnes physiques', 'En cas d'Associés personnes morales', and 'En cas d'Associés co-indivisaires'. A fourth option, 'Si un préambule est inséré', is also present. A note states: 'Sélectionner ont établi ainsi qu'il suit les statuts de la Société par actions simplifiée devant exister entre eux.' At the bottom, there is a section titled 'ARTICLE 1 - Forme' with the text: 'La Société est une société par actions simplifiée régie par les dispositions légales applicables et par les présents statuts. Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés. Elle ne peut procéder à une offre au public sous sa forme actuelle de société par actions simplifiée, mais peut procéder à des offres réservées à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs.'



Outils d'exploitation de votre acte :

- Effacer et remettre les champs à zéro
- Imprimer
- Exporter sous Word pour personnaliser votre acte
- Sauvegarder pour retrouver votre acte dans votre tableau de bord.

Personnaliser votre acte en fonction de la situation **via les switches et les cases.**

Utiliser les actes types

2^{ème} mode de rédaction « le questionnaire rapide » : la partie gauche est à compléter. Vous rédigez votre acte en répondant au questionnaire, votre acte se construit dynamiquement au fur et à mesure pour vous permettre de visualiser le résultat. **Remarque** : Les données saisies en « **mode saisie dans l'acte** » sont reprises automatiquement en « **mode questionnaire rapide** ».

Travail sauvegardé

Une sauvegarde automatique est effectuée lors de la rédaction.
Récupérer le document dans « Mes historiques et mes travaux »

Barre de progression pour connaître le degré d'avancement dans la rédaction de l'acte

COMPROMIS DE CESSION DE DROIT AU BAIL SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

Menu

CHOISISSEZ VOTRE MODE DE RÉDACTION

Mode questionnaire rapide

Mode saisie dans l'acte

1

Cédant

Étape suivante ▶

COMPROMIS DE CESSION DE DROIT AU BAIL SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Ci-après le « Cédant »

D'UNE PART,

ET

Ci-après le « Cessionnaire »

D'AUTRE PART,

TERMINOLOGIE

Pour la compréhension et la simplification de certains termes utilisés aux présentes, il est préalablement déterminé ce qui suit :

- « Le Bail » désignera le contrat conférant la jouissance des locaux désignés et les droits y attachés, soumis aux dispositions des articles L. 145-1 et suivants du Code de commerce, objet des présentes.
- « Le Droit au Bail » désignera les droits et obligations liés au Bail, objet de la présente cession.
- « Les Locaux » désigneront les lieux loués en vertu du Bail.

De manière liminaire, les Parties déclarent et reconnaissent que la phase précontractuelle au cours de laquelle ont eu lieu les échanges et négociations entre elles, a été conduite de bonne foi et chacune des Parties reconnaît avoir bénéficié, durant cette phase, de toutes les informations nécessaires et utiles pour lui permettre de s'engager en toute connaissance de cause, tant à l'occasion des présentes que lors de la réalisation de la cession si elle se réalise.

Chacune des Parties déclare avoir communiqué toute information susceptible de déterminer le consentement de l'autre Partie et qu'elle ne pouvait légitimement ignorer.

Chacune des Parties déclare avoir reçu communication de tous les éléments demandés, de toutes les informations sollicitées auprès de l'autre Partie et avoir pris connaissance et examiné toute pièce utile.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Cession de droit au bail

Par les présentes, le Cédant, cède sous les conditions ordinaires de droit et de fait en pareille matière et aux conditions exposées ci-après, au Cessionnaire, qui accepte, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives indiquées ci-dessous, tous les droits pour le temps restant à courir, au bail du *Date* ci-après énoncé.

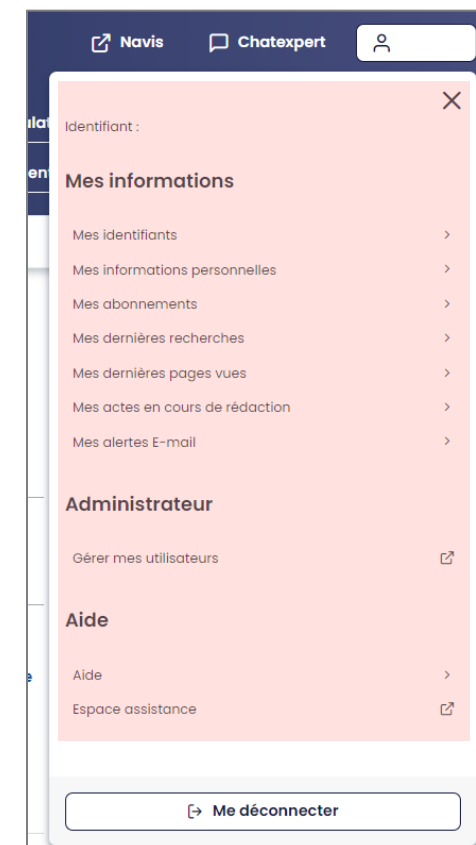
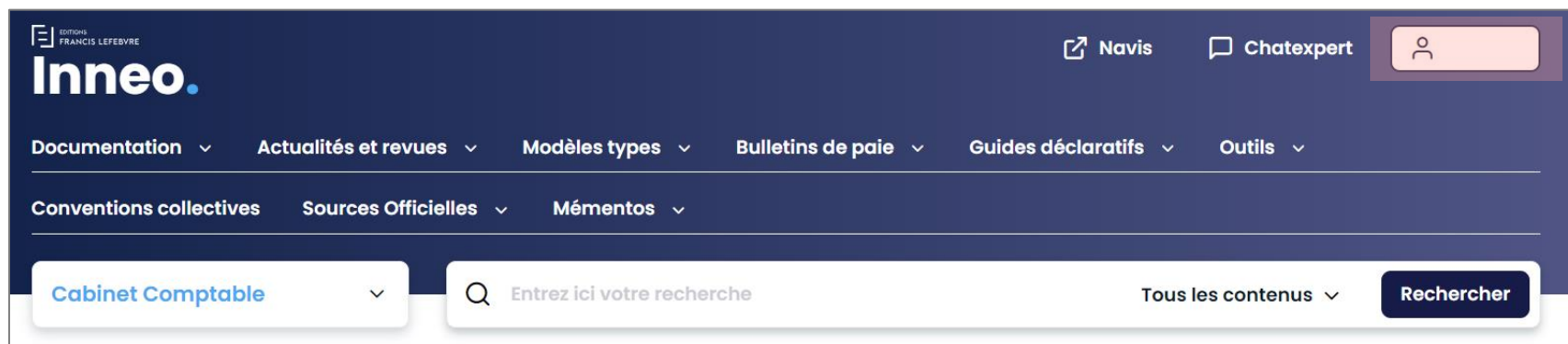
Le Cessionnaire déclare bien connaître les Locaux pour les avoir visités en vue de la présente cession.

Progression 4 %

Possibilité de revenir en arrière grâce au curseur qui vous indique les étapes de votre acte

L'espace utilisateur

Retrouvez les **dernières recherches, dernières pages vues et actes en cours de rédaction** depuis votre **espace utilisateur** : en haut à droite sur le nom, vous accédez au tableau de bord.



Vos missions

Accédez à vos missions via l'onglet « **Documentation** » : une base de connaissance **complète et facile d'accès**



Documentation

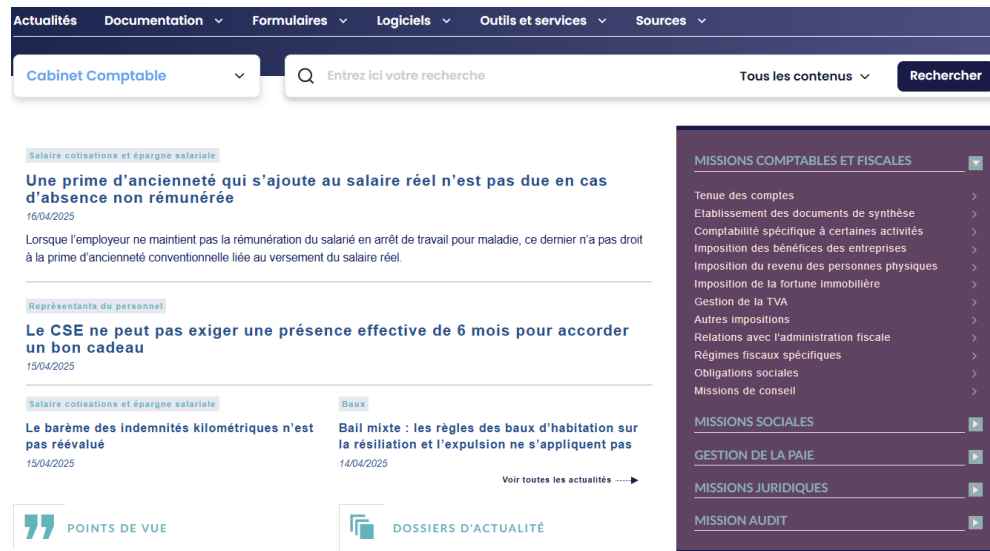
Thèmes

Missions comptables et fiscales Missions sociales Gestion de la paie Missions juridiques Mission Audit

Types de documents

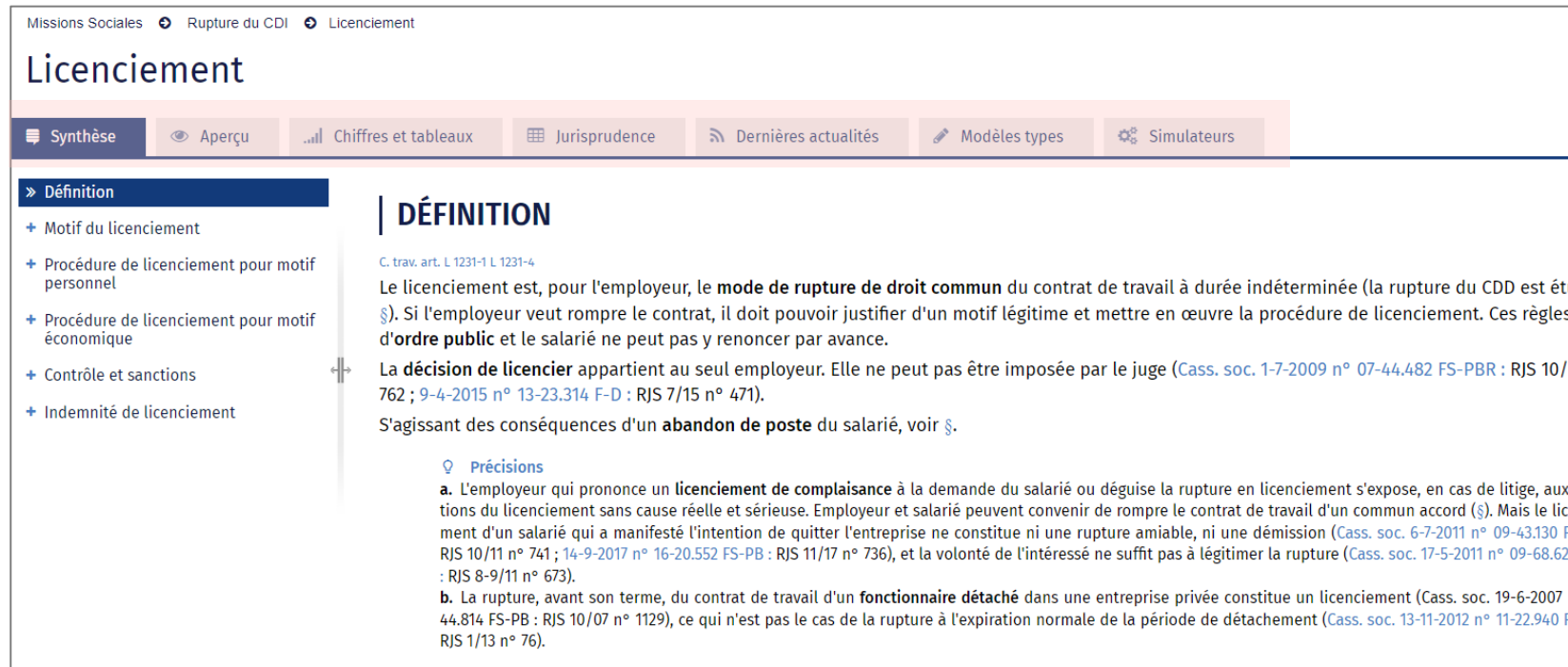
Bulletins de paie Guides déclaratifs Mémentos Revues Codes

2^{ème} possibilité d'accès par le bloc bleu » à droite de la page d'accueil :



Vos missions

Une mission vous permet d'accéder à **l'ensemble des informations et outils** disponibles en lien avec le thème. Naviguer via une suite d'onglets. L'onglet **synthèse** étant l'onglet de référence.



Missions Sociales > Rupture du CDI > Licenciement

Licenciement

Synthèse Aperçu Chiffres et tableaux Jurisprudence Dernières actualités Modèles types Simulateurs

- » Définition
- + Motif du licenciement
- + Procédure de licenciement pour motif personnel
- + Procédure de licenciement pour motif économique
- + Contrôle et sanctions
- + Indemnité de licenciement

DÉFINITION

C. trav. art. L 1231-1 L 1231-4

Le licenciement est, pour l'employeur, le **mode de rupture de droit commun** du contrat de travail à durée indéterminée (la rupture du CDD est étu §). Si l'employeur veut rompre le contrat, il doit pouvoir justifier d'un motif légitime et mettre en œuvre la procédure de licenciement. Ces règles d'**ordre public** et le salarié ne peut pas y renoncer par avance.

La **décision de licencier** appartient au seul employeur. Elle ne peut pas être imposée par le juge (Cass. soc. 1-7-2009 n° 07-44.482 FS-PBR : RJS 10/07 n° 762 ; 9-4-2015 n° 13-23.314 F-D : RJS 7/15 n° 471).

S'agissant des conséquences d'un **abandon de poste** du salarié, voir §.

🔗 **Précisions**

- L'employeur qui prononce un **licenciement de complaisance** à la demande du salarié ou déguise la rupture en licenciement s'expose, en cas de litige, aux tions du licenciement sans cause réelle et sérieuse. Employeur et salarié peuvent convenir de rompre le contrat de travail d'un commun accord (§). Mais le licement d'un salarié qui a manifesté l'intention de quitter l'entreprise ne constitue ni une rupture amiable, ni une démission (Cass. soc. 6-7-2011 n° 09-43.130 FS-PBR : RJS 10/11 n° 741 ; 14-9-2017 n° 16-20.552 FS-PB : RJS 11/17 n° 736), et la volonté de l'intéressé ne suffit pas à légitimer la rupture (Cass. soc. 17-5-2011 n° 09-68.627 FS-PBR : RJS 8-9/11 n° 673).
- La rupture, avant son terme, du contrat de travail d'un **fonctionnaire détaché** dans une entreprise privée constitue un licenciement (Cass. soc. 19-6-2007 n° 06-44.814 FS-PB : RJS 10/07 n° 1129), ce qui n'est pas le cas de la rupture à l'expiration normale de la période de détachement (Cass. soc. 13-11-2012 n° 11-22.940 FS-PBR : RJS 11/13 n° 76).

Historiques et travaux

Votre tableau de bord où sont stockés **vos actes** en cours de rédaction non finalisés, ainsi que vos **recherches** (enregistrées ou non).




Mes historiques et mes travaux

Mes actes en cours Mes recherches enregistrées Mon historique de recherche Mon historique de navigation

1 2 3 >

Date	Nom de l'acte	Action
12/12/23	Acceptation d'un congé de formation aux fonctions de conseiller du salarié	 
17/10/23	Contrat de travail (cadres)	 
23/02/23	Convocation à l'entretien préalable (lic. de 2 à 9 salariés ; ent. avec IRP)	  
10/02/23	Indemnité contractuelle de rupture	 

Dans « **les actes en cours** » 3 fonctionnalités sont proposées :

- **reprendre** la rédaction en cliquant sur ce symbole : 
- **supprimer** l'acte type en cliquant sur 
- Le pictogramme  vous informe que votre acte a été **mis à jour**, vous avez le choix de reprendre votre rédaction sur l'ancien modèle ou le nouveau.

Vous accompagner au quotidien

- Espace Assistance
- Une question ?

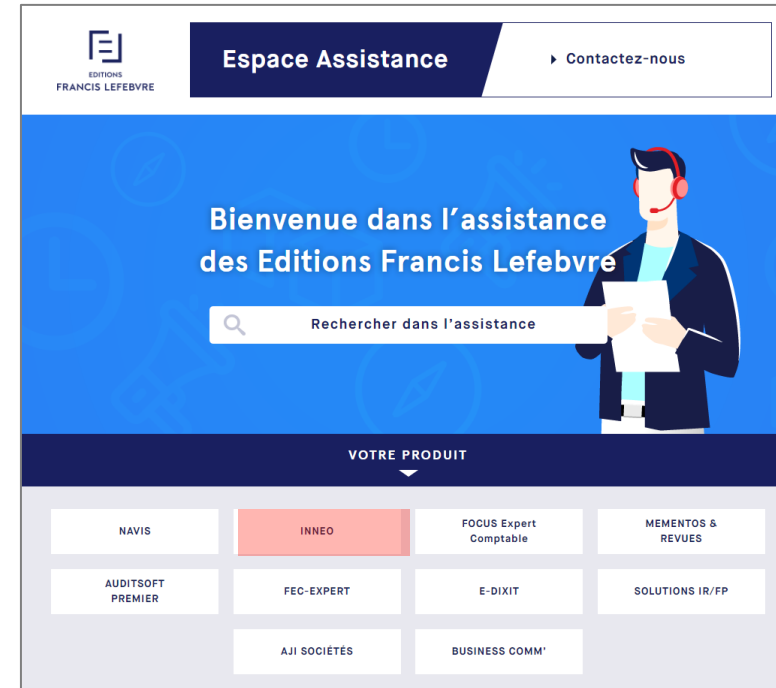
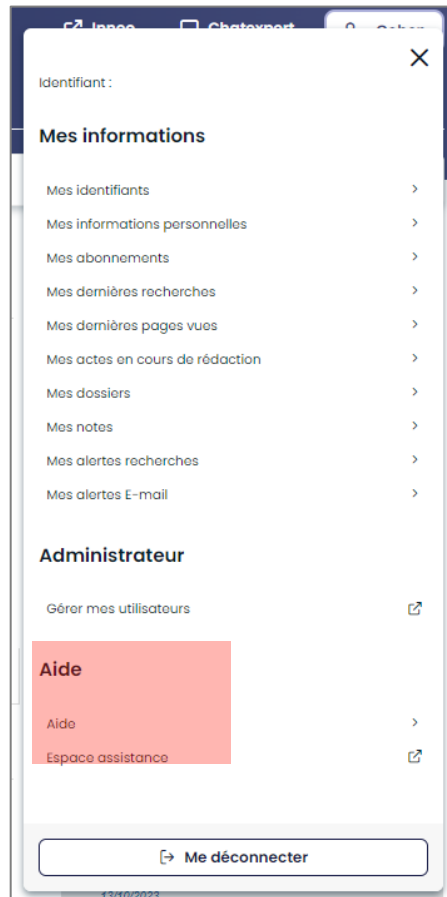


Espace assistance

Depuis l'espace utilisateur (en haut à droite sur le nom)

Aide

Espace assistance



Cliquer sur la rubrique **INNEO** pour découvrir les tutoriels, les évolutions et mises à jour réalisées sur INNEO

Une question ?

Notre téléphone : 01 83 10 10 10

Mail : src@lefebvre-dalloz.fr